Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260710-DEL10072026_059-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

L'An deux mil vingt-six, le dix juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trois juillet deux mil vingt-six, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie José TOULLEC, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Roger CARNOT, Mme Odile LE CANN, M. Denis BARGUIL, Mme Lénaïg LESCOAT, M. Rayan LE CALLOCH, M. Christian DIEHL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Michel ROUAT, Mme Claudine KERVRAN, M. Erwan LE ROUX, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, Mme Katie LE ROI, Mme. Frédérique VIVIEN, Mme. Sabrina TUAL, M. Frédéric GUELT, Mme Amalia KERLÉO, M. Victor CARRIOU,

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à M. Patrice CHAVRIER,
M. Michel LE BERRE, excusé
M. Fabien HAVARD, excusé, a donné pouvoir à M. Romuald FEVRIER,
Mme Linde MISSAAR, excusée a donné pouvoir à M. Rayan LE CALLOCH,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Christian DIEHL comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260710-DEL10072026_059-DE

DEL10.07.2026-059 : Convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école Mona-Ozouf

Le Conseil départemental et la Direction académique des Services de l'Education nationale en vertu de la convention signée le 29 avril 2021, entendent œuvrer de manière active pour que les jeunes finistériens qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue puissent bénéficier le plus largement possible d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire à raison d'une heure hebdomadaire. Le coût total par classe de ce dispositif est de 1800€.

L'objet du projet de convention de financement est de définir les modalités de cofinancement :

Le conseil départemental coordonne le financement du dispositif par l'attribution de subventions sollicitées par l'association Mervent dont les salariés interviennent dans les écoles publiques.

La commune de Bannalec contribue au financement du dispositif pour les écoles bénéficières de son territoire en versant une participation financière au Département à hauteur de 750€ par classe.

Durant l'année scolaire 2026-2027, l'école Mona-Ozouf bénéficiera de deux heures hebdomadaires d'intervention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve ce projet de convention relative à l'opération au financement de l'initiation à la langue bretonne ;

Autorise le maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

MAIRIE DE BANNALEC (FINISTERE)

Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,

MAIRIE DE BANNALEC (FINISTERE)

Christian DIEHL